

## **PRE-FORMATION AUX METIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION & CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNEL (CQP) « Animateur de Loisir Sportif » en partenariat avec le Comité Régional EPMM Picardie**

*Dans le cadre d'une préparation au BPJEPS « Activités Physiques pour Tous » en contrat de professionnalisation*

### **1 - OBJECTIFS DE LA PRE-FORMATION**

Cette formation permettra aux stagiaires de s'orienter et découvrir les métiers du Sport et de l'Animation, et d'acquérir une meilleure connaissance de ces métiers et des formations qui permettent d'y accéder, de découvrir et de repérer le champ institutionnel des Activités Physiques et Sportives.

L'objectif étant de préparer et confirmer une professionnalisation dans les métiers du sport et de l'animation.

A l'issue de cette dernière, le stagiaire aura la possibilité de poursuivre son parcours de formation en intégrant un BPJEPS « Activités Physiques pour Tous » en contrat de professionnalisation pour une durée de 12 mois à compter de septembre 2012.

### **2 - ELABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL**

- Permettre à chaque stagiaire de confirmer son projet professionnel
- Permettre une mise à niveau pour passer les épreuves de sélection d'entrée en formation BPJEPS (Niveau IV)
- Redonner aux stagiaires des possibilités et des volontés d'agir sur eux et sur leur environnement, par la détermination d'un projet de formation et d'un projet de vie
- Permettre à chacun de travailler sur l'acquisition de compétences transversales aux métiers de l'animation et/ou du sport



Ces compétences transversales relèvent à la fois d'éventuelles remises à niveau mais aussi de savoir-faire et de savoir-être :

- Prendre la parole
- Savoir se présenter
- Développer des capacités à argumenter
- Savoir écouter
- Négocier, confronter
- Développer des capacités à travailler en équipe

### **3 - PREPARATION A L'ENTREE EN FORMATION EN BPJEPS « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »**

- Par un travail de remise à niveau des connaissances générales
- En favorisant une insertion professionnelle
- En complétant une culture sportive (histoire, réglementation)
- En abordant et en pratiquant des activités sportives variées :
  - Expression corporelle
  - Sports collectifs
  - Sports d'opposition
  - Autres activités sportives
  - En passant le diplôme de PSC 1 (secourisme), diplômes fédéraux, titre homologué, CQP, ...
  - Les stages permettant d'être confronté à la réalité du métier
- En découvrant les Métiers du Sport et de l'Animation grâce aux stages dans les clubs, associations sportives, écoles primaires, ...



## **4 - REFERENTIEL PEDAGOGIQUE DE LA PRE-FORMATION**

### **MODULE 1**

**Connaissance théorique et pratique des métiers de l'animation, du sport et de l'environnement professionnel**

- La personne humaine sur les plans : corporel, psychologique et social
- Organisation et réglementation du secteur sportif
- Les institutions françaises : leur place, leur fonctionnement et leurs missions respectives
- Le milieu professionnel du sport : les structures, les publics, les secteurs d'interventions
- Approche pratique et technique de supports d'Activités Physiques et Sportives

### **MODULE 2**

**Initiation aux techniques d'animation et à la pratique de supports d'activités physiques et sportives**

- Notions de pédagogie et de méthode d'apprentissage
- Caractéristiques élémentaires des différents publics
- Techniques d'animation et d'encadrement de groupes
- Techniques de base de la communication écrite, orale et informatique
- La citoyenneté et l'esprit sportif

### **MODULE 3**

**Bilans des compétences et projets de formation et du projet professionnel**

- Formation aux premiers secours (PSC1)
- Cadre d'élaboration d'un projet d'animation
- Animation de séances d'activités physiques et sportives
- Participation au fonctionnement d'une structure professionnelle
- Les différentes filières professionnelles, les formations et diplômes existants
- Finalisation du projet de formation, personnel et professionnel



**Les cours du Certificat de Qualification Professionnel (CQP) « Animateur de Loisir Sportif » ainsi que l'examen seront dispensés par des formateurs agréés du Comité Régional EPMM Sport Pour Tous Picardie**

#### **MODULE 4**

(Module 1 CQP « Animateur de Loisir Sportif »)

**Etre capable de prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action**

- Prendre en compte les caractéristiques des publics
- Participer au fonctionnement de la structure
- Elaborer un projet d'action d'animation

#### **MODULE 5**

(Module 2 CQP « Animateur de Loisir Sportif »)

**Etre capable de préparer, d'animer et d'encadrer une action d'animation**

- Préparer une action d'animation
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers
- Réaliser l'action d'animation

#### **MODULE 6**

(Module 3 CQP « Animateur de Loisir Sportif »)

**Etre capable de mobiliser les connaissances et de maîtriser les outils, techniques nécessaires à la conduite de l'activité**

- Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'action d'animation
- Maîtriser les outils et techniques de l'activité



## 5 - PLANNING DE LA PRE-FORMATION

### Avril 2012

Dates	Jours	Horaires	Observations
16/04	Lundi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
17/04	Mardi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	CQP « Animateur de Loisir Sportif »
18/04	Mercredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	CQP « Animateur de Loisir Sportif »
19/04	Jeudi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	CQP « Animateur de Loisir Sportif »
20/04	Vendredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	CQP « Animateur de Loisir Sportif »
23/04	Lundi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
24/04	Mardi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
25/04	Mercredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	PSC 1
26/04	Jeudi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	PSC1

### Mai 2012

Dates	Jours	Horaires	Observations
09/05	Mercredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
10/05	Jeudi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
11/05	Vendredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
14/05	Lundi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
15/05	Mardi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
16/05	Mercredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
21/05	Lundi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	CQP « Animateur de Loisir Sportif »
22/05	Mardi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	CQP « Animateur de Loisir Sportif »
23/05	Mercredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	CQP « Animateur de Loisir Sportif »
24/05	Jeudi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	CQP « Animateur de Loisir Sportif »
25/05	Vendredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	CQP « Animateur de Loisir Sportif »
29/05	Mardi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
30/05	Mercredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
31/05	Jeudi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	



## Juin 2012

Dates	Jours	Horaires	Observations
01/06	Vendredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
04/06	Lundi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
05/06	Mardi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
06/06	Mercredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
07/06	Jeudi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
11/06	Lundi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
12/06	Mardi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
13/06	Mercredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
14/06	Jeudi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
18/06	Lundi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
19/06	Mardi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
20/06	Mercredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
21/06	Jeudi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
25/06	Lundi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
26/06	Mardi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
27/06	Mercredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
28/06	Jeudi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	

## Juillet 2012

Dates	Jours	Horaires	Observations
02/07	Lundi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	CQP « Animateur de Loisir Sportif »
03/07	Mardi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	CQP « Animateur de Loisir Sportif »
04/07	Mercredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	CQP « Animateur de Loisir Sportif »
05/07	Jeudi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	CQP « Animateur de Loisir Sportif »
06/07	Vendredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	Examen CQP « ALS »
09/07	Lundi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
10/07	Mardi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
11/07	Mercredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
12/07	Jeudi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
16/07	Lundi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
17/07	Mardi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
18/07	Mercredi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	
19/07	Jeudi	09h00 - 13h00 / 14h00 - 18h00	





ÉCOLE DES MÉTIERS  
DU SPORT PROFESSIONNEL



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

AVRIL 2012			MAI 2012			JUN 2012			JUILLET 2012			AOÛT 2012		
1	D		1	M		1	V		1	D		1	M	
2	L		2	M		2	S		2	L	CQP ALS	2	J	
3	M		3	J		3	D		3	M	CQP ALS	3	V	
4	M		4	V		4	L		4	M	CQP ALS	4	S	
5	J		5	S		5	M		5	J	CQP ALS	5	D	
6	V		6	D		6	M		6	V	Examen CQP ALS	6	L	POSI. (BP APT)
7	S		7	L		7	J		7	S		7	M	POSI. (BP APT)
8	D		8	M		8	V		8	D		8	M	POSI. (BP APT)
9	L		9	M		9	S		9	L		9	J	POSI. (BP APT)
10	M		10	J		10	D		10	M		10	V	POSI. (BP APT)
11	M		11	V		11	L		11	M		11	S	
12	J		12	S		12	M		12	J		12	D	
13	V		13	D		13	M		13	V		13	L	
14	S		14	L		14	J		14	S		14	M	
15	D		15	M		15	V		15	D		15	M	
16	L		16	M		16	S		16	L		16	J	
17	M	CQP ALS	17	J		17	D		17	M		17	V	
18	M	CQP ALS	18	V		18	L		18	M		18	S	
19	J	CQP ALS	19	S		19	M		19	J		19	D	
20	V	CQP ALS	20	D		20	M		20	V		20	L	
21	S		21	L	CQP ALS	21	J		21	S		21	M	
22	D		22	M	CQP ALS	22	V		22	D		22	M	
23	L		23	M	CQP ALS	23	S		23	L	EPEF (BP APT)	23	J	
24	M		24	J	CQP ALS	24	D		24	M	SEL. (BP APT)	24	V	
25	M	PSC1	25	V	CQP ALS	25	L		25	M	SEL. (BP APT)	25	S	
26	J	PSC1	26	S		26	M		26	J	SEL. (BP APT)	26	D	
27	V		27	D		27	M		27	V	SEL. (BP APT)	27	L	
28	S		28	L		28	J		28	S		28	M	
29	D		29	M		29	V		29	D		29	M	
30	L		30	M		30	S		30	L		30	J	
			31	J					31	M		31	V	

Cours en Centre

Vacances scolaires  
Zone B

Jours fériés

Prépa. Entrée BP APT



## 6 - MODALITÉS

### 6.1 Volume horaire et lieu de formation

- En centre : 400 heures (dont 110 heures hors alternance sur le CQP « ALS »)
- Fréquence : 3/4 jours par semaine du 16 avril au 19 juillet 2012
- Lieu de formation : Noyon (*Possibilité d'hébergement et de restaurant sur site et/ou à proximité*)  
Site « INOVIA » (Ancien site militaire) - Route de Ham

### 6.2 Structures d'accueil pour la période de stage (alternance)

- Les associations ou clubs sportifs
- Les centres sportifs et structures privées
- Le service des sports des municipalités

### 6.3 Conditions d'admission

- Etre demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi, indemnisé ou non
- Etre âgé entre 18 et 26 ans
- Etre licencié dans un club sportif
- Avoir un niveau scolaire du second cycle enseignement général ou professionnel
- Avoir un projet professionnel en rapport avec les métiers du sport

### 6.4 Conditions financières

- Prise en charge :
  - Pôle Emploi dans le cadre de la POE (*Préparation Opérationnelle à l'Emploi*)
  - AGEFOS PME Nord - Picardie







## 7 - PARTENAIRES

